

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-080 R1		Diffusion : B	Date d'émission : 27 avril 2005	Page : 1/1
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2004-080 édition originale			
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS		Type(s) de matériel(s) : Avions A330			
Certificat(s) de type n° A.004 Fiche(s) de données n° A.004					
Chapitre ATA : 05	Objet : Limites de vie/Pièces suivies - MPD section 9-1				

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) F-2004-080 qui est remplacée par la CN F-2005-069.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-3639 du 20 avril 2005.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 19 juin 2004
Révision 1 : 07 mai 2005